bonus.ch sur les votations du 9 juin 2024 : malgré le risque d'augmentation des impôts, 53% de la population suisse est favorable à l'initiative d'allégement des primes

53% des assuré(e)s sont favorables aux primes-maladie plafonnées à 10% maximum du revenu, tandis que 31% s'y opposent et que 16% sont sans avis. C'est du côté alémanique que les opinions sont les plus partagées, avec 45% de "oui" et 42% de "non". En Suisse romande (58% contre 26%) et en Suisse italienne (60% contre 19%), une tendance favorable à l'initiative se dégage nettement.

À quelques jours des votations du 9 juin 2024, le comparatif en ligne bonus.ch a pris la température auprès de plus de 3'500 personnes concernant l'initiative d'allégement des primes d'assurance maladie. La question suivante a notamment été posée : "L'initiative populaire du 9 juin 2024 propose que les assuré(e)s paient au maximum 10% de leur revenu pour leurs primes-maladie. Ceci risque d'engendrer une augmentation des impôts. Qu'en pensez-vous ?".

31% des sondé(e)s sont totalement favorables à l'initiative

Près d'un tiers des répondant(e)s sont "totalement favorables" à la limitation des primes d'assurance maladie à 10% du revenu au maximum et 22% se déclarent "plutôt favorables". À l'inverse, 17% des gens sont "plutôt contre" cette initiative et 14% indiquent être "totalement contre". Les 16% restants sont pour l'heure sans avis.

Que pensez-vous de l'initiative d'allégement des primes (max. 10% du revenu) ?

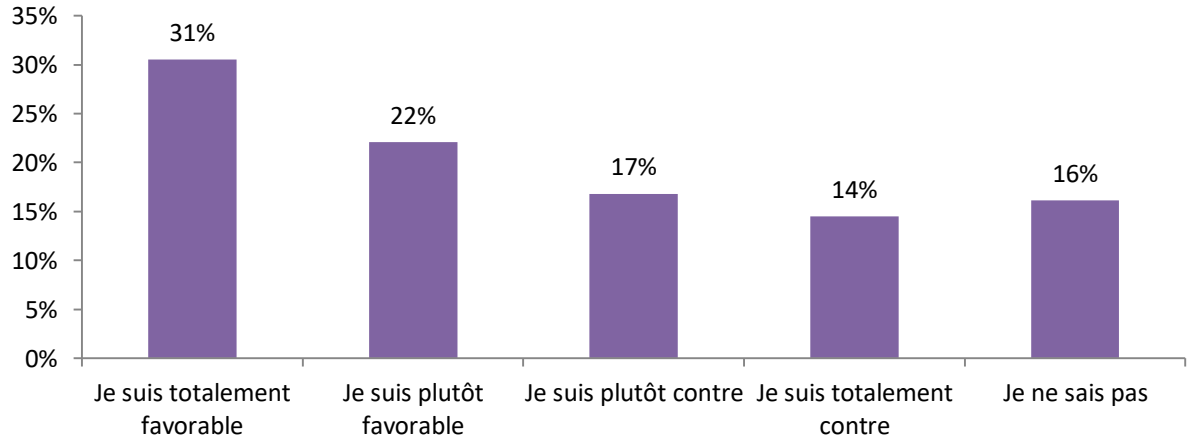

Que pensez-vous de l'initiative d'allégement des primes (max. 10% du revenu) ?

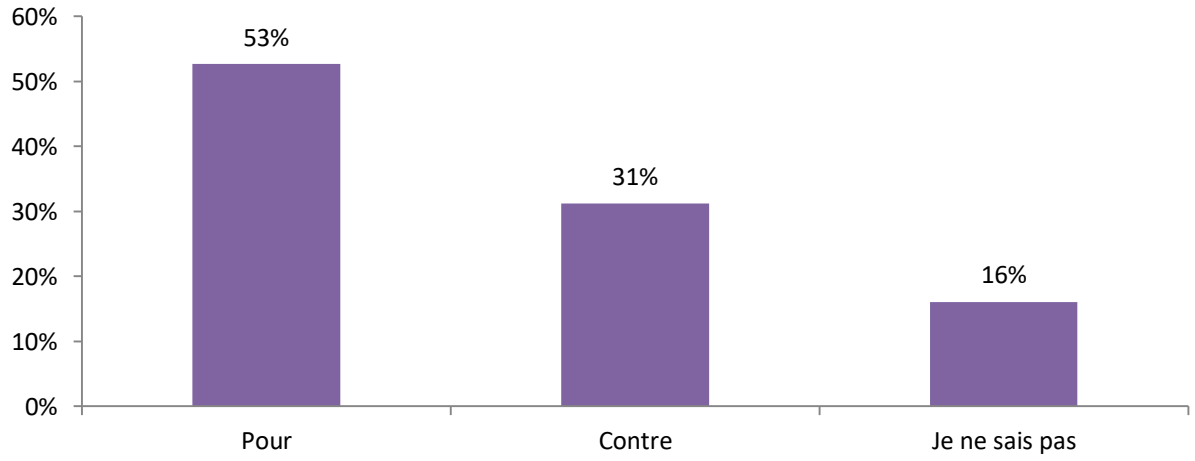

En se concentrant uniquement sur les personnes ayant tranché sur la question, le "oui" à l'initiative l'emporte à 63%, contre 37% de "non".

Que pensez-vous de l'initiative d'allégement des primes (max. 10% du revenu) ?

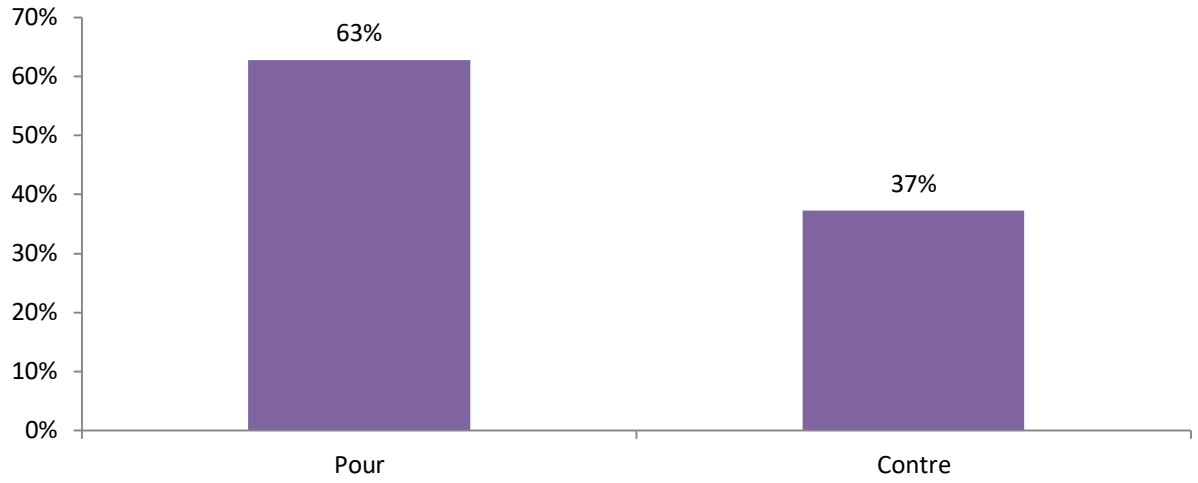

42% des Alémaniques disent "non", contre 26% côté romand et 19% en Suisse italienne

Il existe de grandes divergences d'opinions entre les différentes régions linguistiques. Si les avis sont nettement favorables à l'initiative en Suisse romande (58%) et en Suisse italienne (60%), c'est beaucoup plus partagé du côté alémanique (45% de "oui").

Que pensez-vous de l'initiative d'allégement des primes (max. 10% du revenu) ?

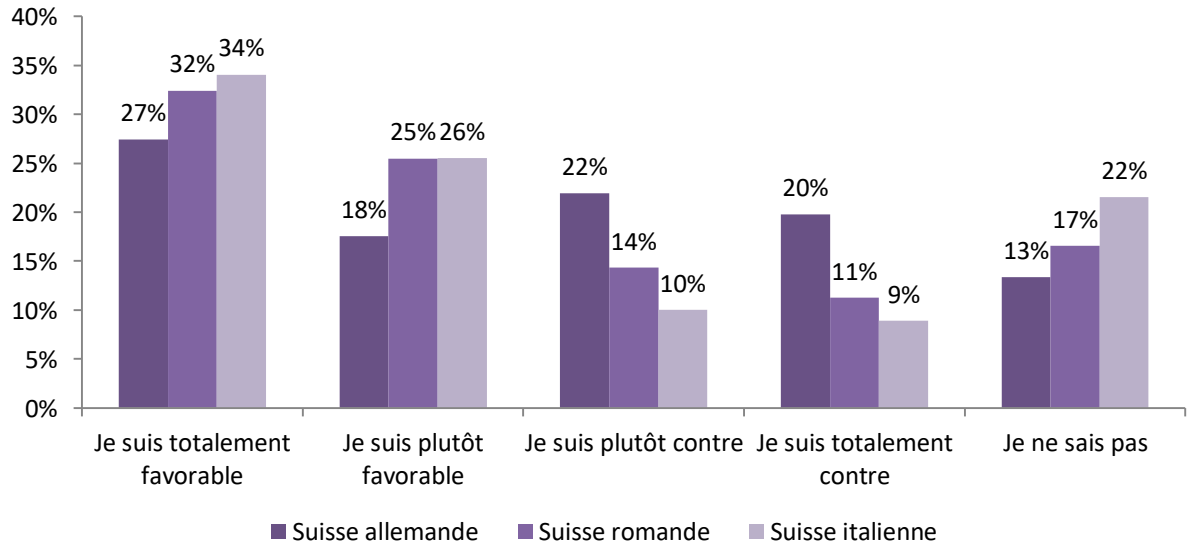

Que pensez-vous de l'initiative d'allégement des primes (max. 10% du revenu) ?

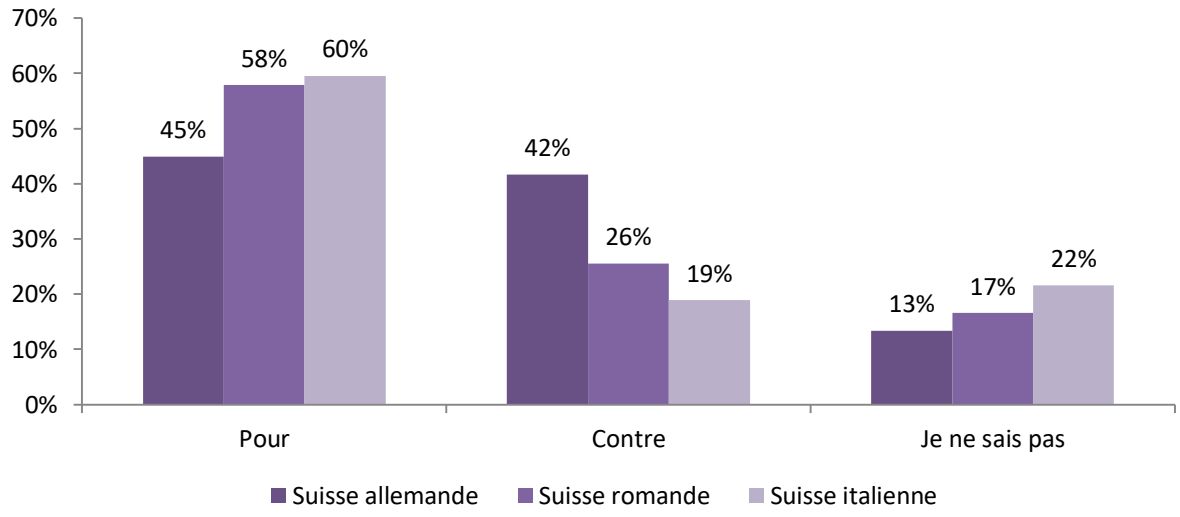

En mettant de côté les sondé(e)s qui n'ont pas encore pris position sur la question, les avis favorables grimpent à 76% du côté italophone, à 69% en Romandie et à 52% en Suisse alémanique.

Que pensez-vous de l'initiative d'allégement des primes (max. 10% du revenu) ?

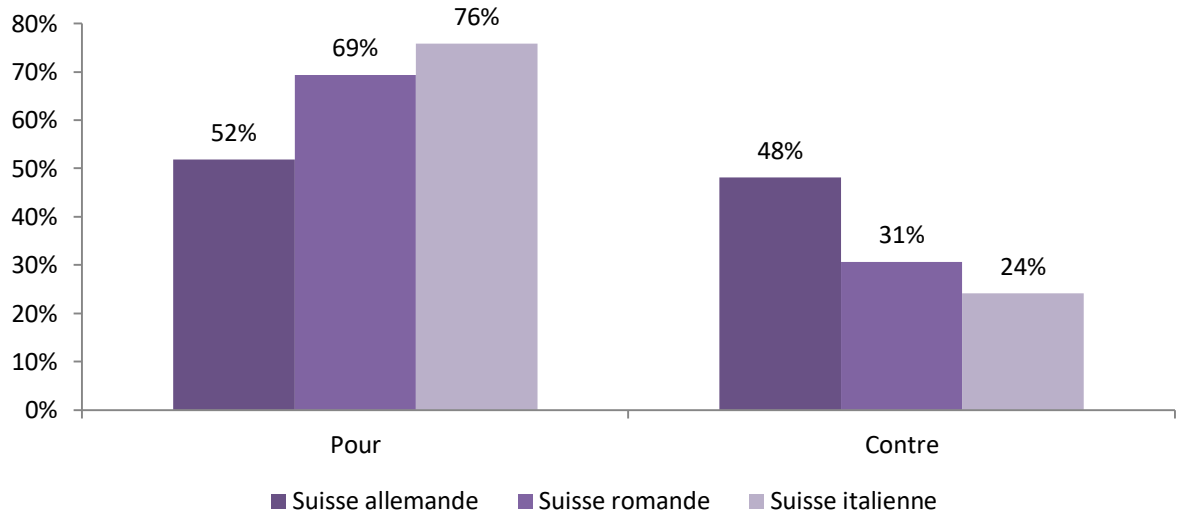

Selon Patrick Ducret, CEO du comparateur bonus.ch, "l'initiative sur l'allégement des primes ne résout pas les maux de notre système de santé. Avec cette initiative, une majorité des contribuables financeraient à terme de manière encore plus floue la hausse continue des primes-maladie d'un minimum de 3% à 4% par an, en payant une partie avec leur poche gauche (impôts) et une autre avec leur poche droite (primes-maladie versées aux assurances). Il faut absolument que les politiques s'attaquent aux sources du problème : les coûts de la santé et le catalogue des soins de l'assurance maladie de base (formule qui pourrait être qualifiée de "tout compris" en Suisse en comparaison à d'autres pays de l'OCDE)".

Quelles mesures pour réduire les primes-maladie ?

Le deuxième objet des votations du 9 juin 2024 touche également au domaine de la santé et des primes d'assurance maladie. L'initiative (appelée "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)") entend réduire les coûts de la santé, sans pour autant préciser quelles mesures seront mises en place.

Dans son enquête, le comparateur en ligne bonus.ch a posé la question suivante aux assuré(e)s : "Si vous deviez choisir une seule mesure pour réduire votre prime d'assurance maladie, vers laquelle se porterait votre choix ?". Les mesures proposées étaient les suivantes, avec une seule réponse possible :

- Bénéficier de moins de prestations prises en charge par l'assurance de base
- La fermeture de certains établissements hospitaliers
- L'obligation de consulter en premier lieu un médecin généraliste, plutôt qu'un spécialiste
- L'obligation de consulter d'abord un pharmacien en cas de maladie (les pharmaciens seraient autorisés à pratiquer les consultations)
- Passer d'une franchise minimale de CHF 300.- à un montant plus élevé
- Augmenter la participation annuelle (quote-part) de CHF 700.- à un montant plus élevé
- Aucune mesure

La proposition qui suscite le plus grand intérêt est la consultation du médecin généraliste en premier lieu (35%), suivie de la fermeture de certains établissements hospitaliers (12%) et de l'obligation de consulter d'abord un(e) pharmacien(ne) (11%). À noter que 23% des sondé(e)s refusent toute concession.

Quelle mesure accepteriez-vous pour réduire votre prime-maladie ?

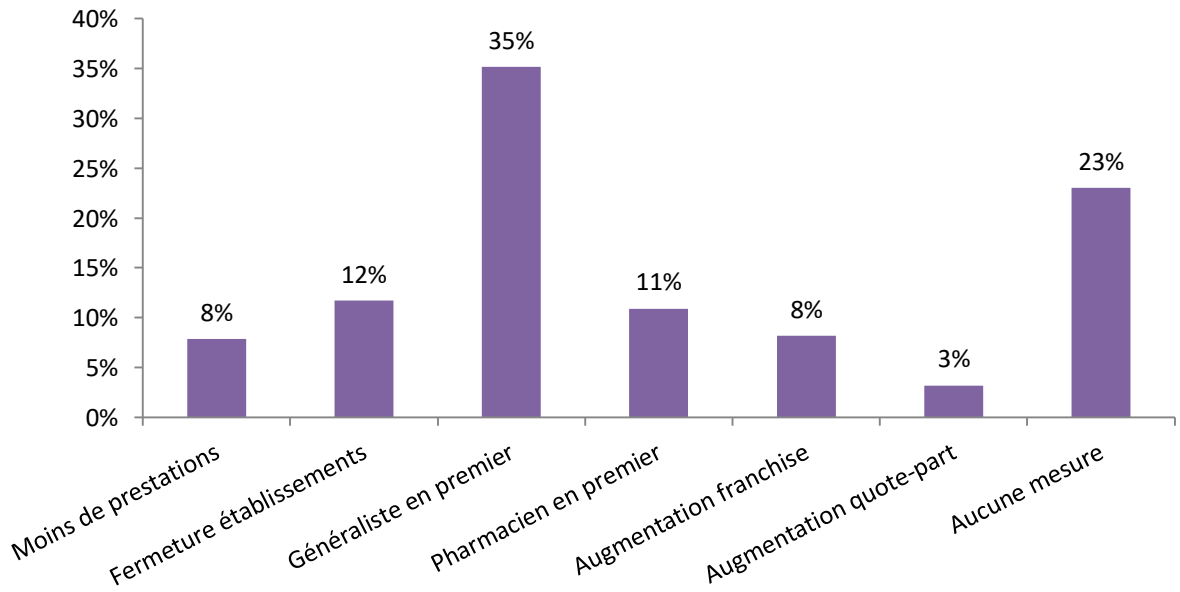

Les Suisses italiens sont les moins disposés à faire des compromis pour réduire leurs primes-maladie, puisque 31% n'acceptent aucune des mesures proposées. En Suisse romande, ce chiffre est de 25%, tandis qu'il baisse à 18% du côté alémanique.

Tout de même 41% des italophones seraient d'accord de consulter un généraliste en premier lieu, contre un peu moins d'un tiers du côté germanophone et francophone. Autre différence notable : 17% des Suisses allemands sont prêts à sacrifier certains établissements hospitaliers pour diminuer leurs primes, contre moins de 9% pour les autres régions.

Quelle mesure accepteriez-vous pour réduire votre prime-maladie ?

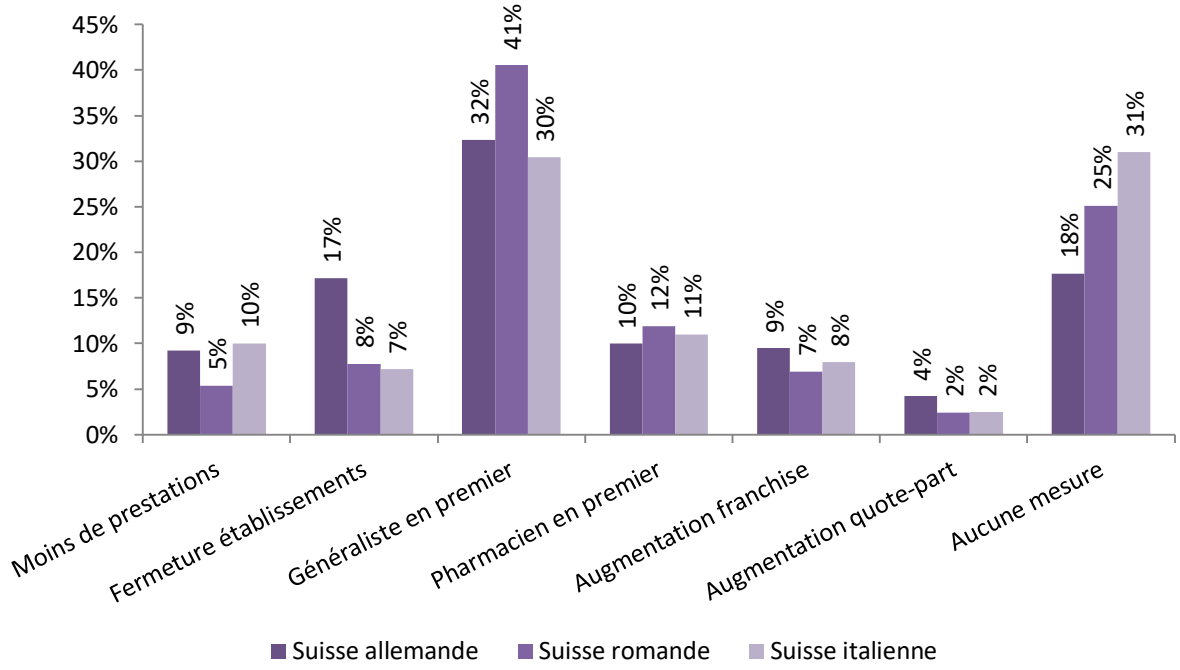

Les décisions politiques très extrêmes en termes de réduction des réserves de ces dernières années impliquent une nouvelle forte hausse des primes-maladie de 5% à 7% pour l'année prochaine, au lieu de 3% environ en corrélation avec les prévisions de hausse des coûts de la santé. Ainsi, 18% des sondé(e)s ont l'intention de changer de caisse-maladie cet automne si cette tendance se confirme.

Accès à la rubrique de l'assurance maladie en Suisse :
https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx

Accès au comparatif des primes d'assurance maladie :
https://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Service communication
Place Chauderon 20b
1003 Lausanne
021.312.55.91
info(a)bonus.ch

Lausanne, le 3 juin 2024